

**CONVENTION DE COOPERATION ENTRE
LES VILLES-SANCTUAIRES D'EUROPE
(SHRINES OF EUROPE)**

Nous, Maires des villes d'Altötting, Czestochowa, Loreto, Lourdes et Oûrem-Fatima, déclarons que nous sommes satisfaits de la collaboration entre nos villes, basée jusqu'à présent, sur le texte d'une lettre d'intention, signé en 1996, et nous exprimons la volonté de la poursuivre.

Face à la situation d'évolution de l'Europe et des nouvelles possibilités qu'ouvrira l'Union Européenne à 25, nous prenons la décision de modifier le contenu de notre lettre d'intention conformément à cette nouvelle situation européenne.

Convaincus de l'utilité que peuvent avoir les pèlerinages et le tourisme religieux dans l'intégration européenne et conscients du rôle du pèlerinage dans l'identité culturelle de l'Europe et de chaque nation, nous souhaitons que nos Cités à caractères similaires, consolident leurs actions afin d'harmoniser le fonctionnement des communes en tant que centres de pèlerinages et d'activités socio-économiques.

A cette fin, nous exprimons notre volonté de poursuivre nos relations, en traitant en priorité les domaines suivants :

- Amélioration des voies d'accès pédestres, routières, ferroviaires et aériennes,
- Amélioration de la qualité des prestations de service en faveur des pèlerins et des touristes handicapés,
- Standardisation des soins médicaux pour les pèlerins pendant les grands rassemblements,
- Information pour les pèlerins et les touristes, échanges et actualisation des actions de communication entre nos villes ; création d'une banque de données informatiques,
- Développement d'initiatives économiques, visites d'études entre les représentants des secteurs économiques, soutien à l'emploi,
- Echanges de jeunes, bénévolat européen,
- Mise en valeur du patrimoine historique, culturel et artistique par l'organisation d'expositions, de conférences et d'activités culturelles,
- Amélioration des conditions d'accueil et de sécurité.

Afin de réaliser ces actions, les villes signataires concevront des projets communs et déposeront des demandes de financement à la commission européenne.

Ainsi, un groupe de travail sera créé pour piloter les réalisations issues de la présente convention.

La convention est ouverte, cela veut dire que d'autres villes européennes, centre de pèlerinage, peuvent y adhérer.

Chaque demande d'adhésion sera soumise à l'approbation des villes fondatrices qui se décideront selon la règle de l'unanimité.

La convention est rédigée en 6 langues (Polonais, Allemand, Français, Italien, Portugais, Anglais).